



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNEE 2010 - NUMERO SPECIAL N° 23 DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2010**

---



---

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS ET DU DÉPARTEMENT DU NORD**

---

**Délégation de signature aux agents de la Direction régionale des finances publiques en matière de gestion de la Cité Administrative de LILLE**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1<sup>er</sup> - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian RATEL, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 en matière de gestion de la Cité administrative de LILLE sera exercée par Monsieur Christophe HAUMONT, Directeur départemental, et par Monsieur Michel CAPON, Trésorier principal.

Article 2 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation. »

Article 3 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de la Région Nord/Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière de gestion Domaniale**

---

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian RATEL, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 en matière de gestion domaniale sera exercée par Monsieur Christophe HAUMONT, Directeur départemental, par Monsieur Patrice DEROO, Directeur divisionnaire, par Monsieur Michel CAPON, Trésorier principal, par Monsieur Serge DANJOU, Trésorier principal, et par Monsieur Bernard LOCUFIER Inspecteur principal.

Article 2 - En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 2 et 6 de l'article 1<sup>er</sup>, de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2010 en matière de gestion domaniale, ainsi que les actes de location et les conventions d'occupation du domaine privé de l'Etat lorsque la valeur locative n'excède pas 8 000 euros, que la durée de location n'excède pas 9 ans et qu'aucun droit particulier n'est consenti au preneur, la délégation de signature conférée à Monsieur Christian RATEL peut également être exercée par Madame Grâce POCHOLLE, Monsieur Philippe LIENARD et Melle Amélie FROMENT, inspecteurs.

Article 3 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation. »

Article 4 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de la Région Nord/Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière de gestion des patrimoines et des biens privés**

---

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian RATEL, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 en matière de gestion des patrimoines et des biens privés sera exercée par Monsieur Christophe HAUMONT, Directeur départemental, par Monsieur Patrice DEROO, Directeur divisionnaire, par Monsieur Michel CAPON, Trésorier principal, par Monsieur Serge DANJOU, Trésorier principal, et par Monsieur Bernard LOCUFIER Inspecteur principal ;

Article 2 - En ce qui concerne les attributions visées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2010 en matière de gestion des patrimoines et des biens privés, la délégation de signature conférée à Monsieur Christian RATEL peut également être exercée par Monsieur Philippe GALLET, Inspecteur des impôts, Me Viviane DURAND, Monsieur THIERRY BILLAU, Monsieur OLIVIER HUART, Madame Martine RUCKEBUSCH, Monsieur Nicolas FILIPOWICZ, contrôleurs.

Article 3 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation. »

Article 4 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de la Région Nord/Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière d'évaluation domaniale**

---

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1<sup>er</sup> - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Olivier VERDONCK, Contrôleur principal, de la Brigade régionale domaniale
- Madame Marie-Chantal CATHAUX, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Christian JOURNEZ, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale

- Monsieur Jean Paul RUCAR, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Madame Christine VERDONCK, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Jacques WESTERLIN, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Jacques STEPIEN, Contrôleur principal, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Benoît HERMANT, Contrôleur principal, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Madame Chantal DUTOUR, Contrôleur principal, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Robert DUSART, Contrôleur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Patrice BRULEZ, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Daniel DELWARDE, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Bernard DUTHOO, Inspecteur, de la Brigade régionale domaniale
- Madame Marie-Anne BONONI, Inspecteur, de la Brigade régionale domaniale
- Madame Muriel BIELA, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Jérôme VANESSE, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Madame Delphine MERLIN, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Madame Hélène ROCHE, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Philippe LECLERC, Inspecteur, de la Brigade régionale domaniale
- Monsieur Patrick JANITOR, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Bruno COMPAGNON, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Stéphane BIALASIK, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Didier LECORNET, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale
- Monsieur Philippe CADEL, Inspecteur, de la Brigade d'évaluation domaniale

- à l'effet :

↳ d'émettre, au nom de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais, et du département du Nord, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 450.000 € (quatre cent cinquante mille €uros)
- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 50.000 € (cinquante mille €uros)

Article 2 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais et du département du Nord et par délégation. »

Article 3 - Monsieur Directeur régional des Finances publiques du Nord- Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Nord.

---

#### **Délégation de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière d'évaluation domaniale**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel CAPON, Trésorier principal, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

↳ d'émettre, au nom de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais, et du département du Nord, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 450.000 € (quatre cent cinquante mille €uros)
- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 50.000 € (cinquante mille €uros)

Article 2 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais et du département du Nord et par délégation. »

Article 3 - Monsieur Directeur régional des Finances publiques du Nord- Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière d'évaluation domaniale**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge DANJOU, Trésorier principal, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

↳ d'émettre, au nom de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais, et du département du Nord, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 450.000 € (quatre cent cinquante mille €uros)
- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 50.000 € (cinquante mille €uros)

Article 2 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais et du département du Nord et par délégation. »

Article 3 - Monsieur Directeur régional des Finances publiques du Nord- Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière d'évaluation domaniale**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice DEROO, Directeur divisionnaire, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

↳ d'émettre, au nom de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais, et du département du Nord, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 450.000 € (quatre cent cinquante mille €uros)
- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 50.000 € (cinquante mille €uros)

Article 2 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais et du département du Nord et par délégation. »

Article 3 - Monsieur Directeur régional des Finances publiques du Nord- Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière d'évaluation domaniale**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard LOCUFIER, Inspecteur principal, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

↳ d'émettre, au nom de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais, et du département du Nord, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 450.000 € (quatre cent cinquante mille €uros)
- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 50.000 € (cinquante mille €uros)

Article 2 - Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur régional des Finances publiques du Nord-Pas de Calais et du département du Nord et par délégation. »

Article 3 - Monsieur Directeur régional des Finances publiques du Nord- Pas de Calais, et du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Madame Marie-Anne BONONI, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Madame Marie-Anne BONONI, Inspectrice, est désignée aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Monsieur Michel CAPON, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - Monsieur Michel CAPON, Trésorier principal, est désigné aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Monsieur Serge DANJOU, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - Monsieur Serge DANJOU, Trésorier principal, est désigné aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Monsieur Patrice DEROO, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - Monsieur Patrice DEROO, Directeur divisionnaire, est désigné aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Monsieur Bernard DUTHOO, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - Monsieur Bernard DUTHOO, Inspecteur, est désigné aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Monsieur Eric KLEIN, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - Monsieur Eric KLEIN, Inspecteur de la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais, est désigné aux fins de suppléer le Directeur Régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 - Monsieur Christian RATEL, Directeur Régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Monsieur Bernard LOCUFIER, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Monsieur Bernard LOCUFIER, Inspecteur principal, est désigné aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 -Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Madame Christine VERDONCK, aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Madame Christine VERDONCK, Inspectrice, est désignée aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 -Monsieur Christian RATEL, le Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de Monsieur Jacques WESTERLIN , aux fins de suppléer le directeur régional**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Monsieur Jacques WESTERLIN, Inspecteur, est désigné aux fins de suppléer le Directeur régional des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord, Commissaire du Gouvernement, devant la juridiction de l'expropriation du département du Nord et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 -Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature à Monsieur Michel CAPON**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel CAPON, Trésorier principal, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Flandres-Artois, dans les conditions prévues aux articles R. 141-9 et suivants du code susvisé.

Article 2 -Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature à Monsieur Serge DANJOU**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge DANJOU, Trésorier principal, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Flandres-Artois, dans les conditions prévues aux articles R. 141-9 et suivants du code susvisé.

Article 2 -Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature à Monsieur Patrice DEROO**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er -Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge DANJOU, Trésorier principal, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Flandres-Artois, dans les conditions prévues aux articles R. 141-9 et suivants du code susvisé.

Article 2 -Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

---

**Délégation de signature à Monsieur Bernard LOCUFIER**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard LOCUFIER, Inspecteur principal, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Flandres-Artois, dans les conditions prévues aux articles R. 141-9 et suivants du code susvisé.

Article 2 - Monsieur Christian RATEL, Directeur régional des Finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet (DIPP), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les locaux de la direction des Finances publiques du Nord.

#### Décision prise par Monsieur Christian RATEL Directeur régional des Finances publiques

Par décision faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques,

Monsieur Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 03 août 2010,

constitue pour ses mandataires pour le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul et concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y attachent,

Délégation générale est accordée à :

Monsieur Alain SAISON  
Administrateur général des Finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe,

Monsieur Gilles ROCHE  
Administrateur général des Finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe,

Monsieur Jacques SAILLARD  
Administrateur général des Finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe,

en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

#### Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Par décision faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques,

Monsieur Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010,

constitue pour ses mandataires afin de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul et concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion du pôle de gestion fiscale et aux affaires qui s'y attachent ;

Délégation générale est accordée à :

Monsieur Gilles DUBOST  
Administrateur des Finances publiques,

Monsieur Lionel TESTEVIDE  
Administrateur des Finances publiques

en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

#### Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Par décision faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques,

Monsieur Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de directeur des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010,

constitue pour ses mandataire afin de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul et concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion du pôle des ressources, de la stratégie et aux affaires qui s'y attachent ;

Délégation générale est accordée à :

Monsieur Jean-Marc BOUCHET  
Directeur départemental  
Pôle Pilotage et ressources,

en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.



Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Par décision faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques, Monsieur Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010,

constitue pour son mandataire afin de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul et concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion du pôle de gestion publique et aux affaires qui s'y attachent ;

Délégation générale est accordée à :

Monsieur Christophe HAUMONT  
Directeur départemental  
Pôle gestion publique

en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Par décision faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques,

Monsieur Christian RATEL, sis à LILLE 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010, accorde :

- Délégation spéciale concernant l'organisation et la gestion de la mission départementale d'audit à Monsieur Pierre-Olivier POLLET, Inspecteur principal. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : préparation du comité d'audit, de la revue de la direction, de la démarche qualité et de la certification, invitations aux réunions et formations des auditeurs, et de tout autre acte en relation avec la gestion de la mission départementale d'audit.
- Délégation spéciale concernant la gestion de la mission départementale d'audit à Monsieur Pierre-Olivier POLLET, Inspecteur principal, Chef de la de la mission départementale d'audit, Monsieur Malik AMOURA, Monsieur Jean-Luc BOYER, Monsieur Patrick COCHETEUX, Madame Stéphanie DACHARY-MLENECK, Monsieur Hervé DEMONCHEAUX, Madame Claire GASPARD, Monsieur Kader IHALLAINE, Monsieur Loïc LEBIHAN, Monsieur Patrick LIENARD, Madame Hélène MARCHAND, Mademoiselle Sylvie ODOUX, Monsieur Olivier PARISOT, Madame Laurence VERNEZ, Monsieur David WALLE, Inspecteurs principaux. Monsieur Gilbert DUBAELE Trésorier Principal. Monsieur Bruno FRANCOIS, Receveur-Percepteur. Monsieur Paul LEFRANC, Inspecteur départemental. Mademoiselle Stéphanie DADOLLE, Monsieur Luc BEAUMONT, Monsieur Simon LARRAZET Inspecteurs. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponses des audités, des opérations relatives aux remises de services quelle que soit leur nature,
- Délégation spéciale de signature au titre du Contrôle financier en région (art 4 du décret du 27/01/05) à Monsieur Marc KRECKELBERGH, Contrôleur Général Economique et Financier, Contrôleur financier en région,
- Délégation spéciale de signature au titre de la conduite de la Politique Immobilière de l'Etat à Monsieur Gérard COUROYER Conservateur des Hypothèques ,
- Délégation spéciale de signature au titre de la mission « maîtrise des risques » à Monsieur Hervé GOUZIEN, administrateur général des Finances publiques et Monsieur Thierry PLANCHARD, inspecteur principal,
- Délégation spéciale de signature au titre de la cellule qualité comptable à Monsieur Thierry PLANCHARD, inspecteur principal,
- Délégation spéciale de signature au titre de la mission « cabinet, communication » à Monsieur Julien GASREL, inspecteur principal,
- Délégation spéciale de signature au titre du département informatique du Trésor à Monsieur Thierry POULEN, directeur départemental,
- Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitatives :

1. Pour le Département Informatique du Trésor :

Monsieur Daniel RENUIT, trésorier principal,  
Monsieur Pierre-Alain EVRARD, inspecteur,

⇒ Gestion des applications :

Monsieur Eric SOYEZ, inspecteur,  
Monsieur André BRODKA, inspecteur,

⇒ Liaison recouvrement :

Madame Anne SERIEN, trésorier principal  
Monsieur Richard MILDE, inspecteur,

⇒ Service Assistance Utilisateurs :

Monsieur Bernard ALLOY, inspecteur,  
Monsieur Jean-François LADRIERE, inspecteur,  
Monsieur Frédéric DUVIEUXBOURG, inspecteur,

## 2. Pour le contrôle financier en région Nord - Pas-de-Calais :

⇒ signature de tous les actes relatifs au contrôle financier des dépenses déconcentrées de l'Etat, des établissements publics à caractère administratif (EPA) et groupement d'intérêt public (GIP) et de recrutement et de gestion des personnels

Madame Marie Christine DESQUIENS , receveur-percepteur  
Madame Carole VASSY, inspectrice,  
Monsieur Dominique CLEMENT contrôleur principal  
Monsieur Jacques LEBLOIS, contrôleur principal

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Par décision faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques,

Monsieur Christian RATEL sis à LILLE 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010, accorde :

- Délégation spéciale de signature au titre de l'engagement des dépenses et de la validation du service fait est accordée à Monsieur Jean Marc BOUCHET, Directeur départemental et Monsieur Julien GASREL, inspecteur principal,
- Délégation spéciale de signature est , en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature , l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitatives :

## 1. Pour la Division Ressources Humaines :

Madame Clotilde ELY-PLANCHARD, inspectrice principale,

Madame Nelly LE-CORRE, inspectrice principale,  
Monsieur Luc GNILKA, inspecteur principal,  
Madame Valérie FOURNIER, receveur-percepteur,  
Monsieur Jean-Pierre CELIS, inspecteur,  
Madame Françoise PATYN, inspectrice,  
Monsieur Jérémy SYROTA, inspecteur.

## 2. Pour la Division Budget, Logistique, Informatique :

Monsieur Patrick CHAPALAIN, Directeur divisionnaire,

Mademoiselle Isabelle RENARD, inspectrice départementale,  
Madame Evelyne HURBAIN, inspectrice départementale,  
Monsieur Pierre DACHARY, inspecteur,  
Madame Emilie BOURDAIS, Inspectrice,  
Monsieur Patrice LECOCQ, inspecteur,  
Madame Anne CAMPION, contrôleur.

## 3. Pour la Division Immobilier :

Madame Marie-Odile BOURDON, Directrice divisionnaire,

Monsieur Philippe FONTAINE, inspecteur départemental  
Monsieur Bernard COMBLE, inspecteur,  
Monsieur Laurence DURETETE, inspectrice,  
Monsieur Pascal MAGINOT, inspecteur,  
Monsieur Jacques de PARMENTIER, inspecteur.

## 4. Pour la Division Formation :

Monsieur Jean-Noël HUTIN, Inspecteur départemental,  
Monsieur Roland KRASKOWSKI, inspecteur,  
Madame Valérie DOSIMONT, inspectrice,  
Monsieur Jérôme CAULIEZ, inspecteur,

## 5. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service

Madame Pascal DENIS, inspectrice principale  
Madame Régine PLADYS, trésorier principal  
Madame Isabelle TAVERNIER, receveur-percepteur  
Monsieur Xavier SERRIERES, inspecteur,  
Madame Christelle BACQUET, inspectrice,

## 6. Pour le Centre National des Concours

Monsieur Alain LEBLOIS , trésorier principal,  
Monsieur David BRISY, inspecteur,

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Par procuration, faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques,

Christian RATEL, sis à LILLE 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010, accorde ;

- délégation spéciale de signature au titre du Centre Prélèvement Service (CPS) à Madame Ghislaine GRISEY, Receveur-Percepteur,
- délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitatives :

1. Pour le C.P.S. :

Madame Laurence DEVIENNE, Inspectrice  
Madame Michèle RICHARD, Inspectrice  
Madame Monique LOYEZ, Inspectrice  
Madame Florence BRUSSELLE, Inspectrice

2. Pour la Division Fiscalité des professionnels :

Madame Marie VANSUYT, Directrice divisionnaire

3. Pour la Division des Affaires juridiques, contentieux :

Madame Christine DEMONCHEAUX, Directrice divisionnaire  
Madame Josée LUCAS de COUVILLE, inspectrice départementale

4. Pour la Division Fiscalité des particuliers, Missions foncières et patrimoniales, Contentieux, Recouvrement :

Monsieur Laurent GRAVE, Directeur divisionnaire

Monsieur Emmanuel DEFFONTAINE, Inspecteur principal  
Madame Isabelle NOGUES, Receveur-Percepteur  
Monsieur François GROCKOWIAK, Inspecteur  
Monsieur Patrick LESAFFRE, Inspecteur  
Monsieur Michel LANGBIEN, Inspecteur  
Monsieur David RAES, inspecteur  
Madame Caroline KOSSAROV, inspectrice.

5. Pour la Division Contrôle fiscal des particuliers :

Monsieur Olivier STEFANINI, Directeur divisionnaire  
Madame Muriel DUPLAY, inspectrice principale  
Monsieur Bruno ANSEL, inspecteur  
Madame Aïcha ABBAS, inspectrice  
Madame Caroline NICOTERA, inspectrice

6. Pour la Division Contrôle fiscal des professionnels :

Monsieur André RIETZMANN, Directeur divisionnaire

Monsieur Frédéric DESCAMPS, inspecteur  
Monsieur Joseph PERCHE, inspecteur  
Madame Nathalie QUERSIN, inspectrice  
Monsieur Yves SELOSSE, inspecteur  
Monsieur Yves DUPONT, contrôleur principal,  
Monsieur Olivier HAQUETTE, contrôleur principal,  
Madame Elisabeth CHERIF, contrôlease,  
Madame Muriel LANDSHEERE, contrôlease,  
Monsieur Sébastien BEHARELLE, agent,  
Madame Isabelle BESIN, agente,  
Madame Brigitte DEFRETIN, agente,  
Monsieur Lionel JONAS, agent,  
Monsieur Jean-François PEGNEAUX, agent.

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Par procuration, faite en application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques,

Christian RATEL, sis à LILLE 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010 accorde :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitatives :

1. Pour la Division Collectivités locales

Monsieur Hervé DUCLOY, Inspecteur principal,  
Madame Brigitte PARMENTIER, trésorier principal, adjoint

⇒ Conseil fiscal aux collectivités locales :

Monsieur Didier LESUR, Receveur-Percepteur,  
Monsieur Patrick CAUCHE, inspecteur,

⇒ Qualité comptable :

Madame Hélène SNAUWAERT, inspectrice,  
Monsieur Lahcene ZINOUT, inspecteur,  
Modernisation, Dématérialisation :  
Monsieur Dominique BERNARD, inspecteur,

⇒ Monétique

Madame Charline DESCRYVE, inspectrice

⇒ Hélios :

Madame Marie-Pierre ISENBRANDT, Receveur-Percepteur,

2. Pour la Division Dépenses de l'Etat :

Madame Stéphanie DUQUENOY, Receveur-Percepteur,

⇒ Contrôle et Règlement de la dépense

Madame Rachida HAMZAOUI MOUSSERATI, inspectrice,  
Madame Anne-Sophie LECOMTE, inspectrice,  
Madame Corinne DEGUINES, contrôlease principale,  
Monsieur Jean-Pierre LAMANDIN, contrôleur principal,  
Madame Caroline LECOMTE, contrôlease principale  
Monsieur Pascal LEDUC, contrôleur,

⇒ Liaisons Rémunérations :

Madame Yannick DUHAMEL, inspectrice  
Madame Nicole CLAINQUART, contrôlease principale,  
Madame Marie-France DORCHIES, contrôlease principale,  
Madame Catherine LAURENT, contrôlease principale

⇒ Pensions :

Madame Elisabeth SHARIFI-SANDJANI, inspectrice,  
Madame Marie-Joseph DOUAY, contrôlease principale,  
Madame Catherine CHEVALLIER, contrôlease principale,  
Madame Géraldine HACQUE, contrôlease

⇒ Régies :

Madame Anne-Sophie LECOMTE, inspectrice  
Madame Hermine CLAUSE, contrôlease  
Madame Michèle DEREUDER, contrôlease.

3. Pour la Division Opérations Comptables de l'Etat :

Madame Jeanine LAMBLIN, Receveur-Percepteur,

⇒ Comptabilité de l'Etat :

Madame Anne-Claude DEKUSSCHE, inspectrice,  
Madame Audrey VALETTE, inspectrice  
Madame Sylvie CALOIN, contrôlease principale,  
Madame Virginie DELBROEUVÉ, contrôlease principale,  
Madame Elisabeth FLOTIN, contrôlease,  
Monsieur Nicolas VANDEN-BROECK, contrôleur

⇒ Dépôts de fonds CDC :

Madame Dany LEURS, inspectrice,  
Madame Isabelle DROULEZ, inspectrice,  
Monsieur Vincent KOMALSKI, inspecteur,  
Monsieur José DEQUEEKER, contrôleur,  
Madame Michèle DUPONT, contrôlease,  
Madame Brigitte GOMULKA, contrôlease

⇒ Comptabilité des recettes fiscales et amendes :

Monsieur Stéphane BARDE, inspecteur,  
Madame Danièle CARLIER, contrôlease principale,  
Madame Valérie BOURGEADE, contrôlease  
Monsieur Laurent MOREELS, contrôleur,

## 4. Pour les Recettes non fiscales –Produits divers

Madame Anne-Françoise LUSTREMAN, Receveur-Percepteur  
 Madame Delphine CARLIER, inspectrice,  
 Madame Danielle DRUMETZ, contrôleuse principale,  
 Madame Gaëlle MAZZA, contrôleuse principale,  
 Monsieur Pascal VERBRUGGHE, contrôleur principal,  
 Monsieur Richard DEMAURY, contrôleur

## 5. Pour la Division France Domaine :

Monsieur Patrice DEROO, directeur divisionnaire  
 Monsieur Michel CAPON, Trésorier Principal,  
 Monsieur Serge DANJOU, Trésorier Principal,  
 Monsieur Bernard LOCUFIER, Inspecteur Principal,

## 6. Pour le Centre d'Encaissement de LILLE :

Monsieur Philippe FROMENTEL, Directeur départemental,  
 Monsieur Yannick BODELE, administrateur technique,  
 Madame Fabienne BOSCHET, inspectrice  
 Monsieur Frédéric WOLFF, administrateur technique adjoint,

## 7. Pour la Division action expertise financière :

Monsieur David BRUSSELLE, directeur départemental,  
 Madame Frédérique GUERRA, Receveur-Percepteur,  
 Monsieur Hubert CHEVRE, Trésorier Principal

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

En application des décrets n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques,

Christian RATEL, sis à LILLE 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010, donne mandat à :

- Madame Muriel DUPLAY, inspectrice principale,
- Monsieur Bernard ROUGRAFF, inspecteur départemental,

à effet de le représenter devant les instances judiciaires, en qualité de représentant de la partie civile, et d'effectuer en son nom, tout acte de procédure.

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010;

Par procuration, faite en application du décret n° 2009-208, relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques.

Donne délégation à Monsieur Daniel DESPONTIN, Administrateur des Finances publiques en charge de la Recette des Finances de Dunkerque, en son nom et sous sa responsabilité, dans la limite du ressort de son arrondissement financier, les attributions qui sont les siennes dans les domaines ci-dessous mentionnés, cette liste étant limitative.

I - Gestion des moyens  
 Recrutement des auxiliaires

## II - Recouvrement

1. Autorisation délivrée au comptable du Trésor de procéder à une vente immobilière, après consultation du Préfet ou du Sous-Préfet ;
2. Traitement des oppositions à poursuite et des revendications d'objets saisis (art. L 281 à L 283, R 281-1 et suivants du Livre des Procédures Fiscales) ;
3. Présentation des mémoires en défense pour les recours formulés par les contribuables devant le Tribunal Administratif et la Cour Administrative d'Appel ;
4. Recouvrement à l'encontre des débiteurs publics ;
5. Recouvrement à l'encontre des personnels diplomatiques et des organismes internationaux débiteurs d'impôt ;
6. Appel formé par un contribuable, contre le refus par un comptable de remise de majoration ou de frais de poursuites ;
7. Instruction des demandes de décharge de responsabilité de tiers solidaires mis en cause et décision, après avis conforme du Directeur des Services Fiscaux, selon les dispositions de l'art. R 247-10 du Livre des Procédures Fiscales ;
8. Octroi du sursis de versement aux comptables du Trésor de son arrondissement (art. 432 de l'annexe III du Code Général des Impôts) ;
9. Examen du bien-fondé des réserves présentées par les comptables ;

10. Octroi de délai supplémentaire aux comptables entrants dans l'arrondissement en vue de présenter leurs réserves sur la gestion de leurs prédécesseurs ;
11. Mise en cause des comptables pour les différences réelles en moins constatées sur les états de restes à recouvrer ;
12. Traitement des pétitions et interventions ;
13. Traitement des admissions en non-valeur des créances fiscales (art. 428 de l'annexe III du Code Général des Impôts).

### III – Secteur Public Local

Présentation au Préfet des propositions relatives aux avances sur produits fiscaux et aux avances du Trésor présentées par les collectivités locales dans le cadre des lois 77-574 du 7 juin 1977 et de 1932 ainsi du décret du 16 mai 1947 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DESPONTIN, la présente délégation est confiée, pour l'ensemble des domaines précités à :

Madame Laurence STIEVENARD-EL-SAMMAN, Receveur-Percepteur,  
Madame Claire HOGUET, Inspecteur,  
Monsieur Vincent BAILLEUL, Inspecteur,  
Monsieur Arnaud MURGIA, Inspecteur.

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010 ;

Donne délégation à Monsieur Christian DANGUY, Administrateur des Finances publiques en charge de la Recette des Finances de Douai, pour exercer en son nom et sous sa responsabilité, dans la limite du ressort de son arrondissement financier, les attributions qui sont les siennes dans les domaines ci-dessous mentionnés, cette liste étant limitative.

#### I - Gestion des moyens

Recrutement des auxiliaires

#### II - Recouvrement

1. Autorisation délivrée au comptable du Trésor de procéder à une vente immobilière, après consultation du Préfet ou du Sous-Préfet ;
2. Traitement des oppositions à poursuite et des revendications d'objets saisis (art. L 281 à L 283, R 281-1 et suivants du Livre des Procédures Fiscales) ;
3. Présentation des mémoires en défense pour les recours formulés par les contribuables devant le Tribunal Administratif et la Cour Administrative d'Appel ;
4. Recouvrement à l'encontre des débiteurs publics ;
5. Recouvrement à l'encontre des personnels diplomatiques et des organismes internationaux débiteurs d'impôt ;
6. Appel formé par un contribuable, contre le refus par un comptable de remise de majoration ou de frais de poursuites ;
7. Instruction des demandes de décharge de responsabilité de tiers solidaires mis en cause et décision, après avis conforme du Directeur des Services Fiscaux, selon les dispositions de l'art. R 247-10 du Livre des Procédures Fiscales ;
8. Octroi du sursis de versement aux comptables du Trésor de son arrondissement (art. 432 de l'annexe III du Code Général des Impôts) ;
9. Examen du bien-fondé des réserves présentées par les comptables ;
10. Octroi de délai supplémentaire aux comptables entrants dans l'arrondissement en vue de présenter leurs réserves sur la gestion de leurs prédécesseurs ;
11. Mise en cause des comptables pour les différences réelles en moins constatées sur les états de restes à recouvrer ;
12. Traitement des pétitions et interventions ;
13. Traitement des admissions en non-valeur des créances fiscales (art. 428 de l'annexe III du Code Général des Impôts).

### III – Secteur Public Local

Présentation au Préfet des propositions relatives aux avances sur produits fiscaux et aux avances du Trésor présentées par les collectivités locales dans le cadre des lois 77-574 du 7 juin 1977 et de 1932 ainsi du décret du 16 mai 1947 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DANGUY, la présente délégation est confiée, pour l'ensemble des domaines précités, à :

- Monsieur Dominique CATTEAU; inspecteur
- Monsieur Sébastien DORP, inspecteur

Reçoivent des pouvoirs identiques pour en faire usage seulement en cas d'empêchement de Monsieur DANGUY, Monsieur CATTEAU et Monsieur DORP

- Monsieur Bernard BRODA, contrôleur principal,
- Monsieur Jean-Pierre FIEVEZ, contrôleur principal,
- Madame Michèle FIEVEZ, contrôleuse principale.

#### Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010 ;

Donne délégation à Monsieur Jean-Louis BALL, Administrateur des Finances publiques en charge de la Recette des Finances de Valenciennes, pour exercer en son nom et sous sa responsabilité, dans la limite du ressort de son arrondissement financier, les attributions qui sont les siennes dans les domaines ci-dessous mentionnés, cette liste étant limitative.

#### I - Gestion des moyens

Recrutement des auxiliaires

## II – Recouvrement

1. Autorisation délivrée au comptable du Trésor de procéder à une vente immobilière, après consultation du Préfet ou du Sous-Préfet ;
2. Traitement des oppositions à poursuite et des revendications d'objets saisis (art. L 281 à L 283, R 281-1 et suivants du Livre des Procédures Fiscales) ;
3. Présentation des mémoires en défense pour les recours formulés par les contribuables devant le Tribunal Administratif et la Cour Administrative d'Appel ;
4. Recouvrement à l'encontre des débiteurs publics ;
5. Recouvrement à l'encontre des personnels diplomatiques et des organismes internationaux débiteurs d'impôt ;
6. Appel formé par un contribuable, contre le refus par un comptable de remise de majoration ou de frais de poursuites ;
7. Instruction des demandes de décharge de responsabilité de tiers solidaires mis en cause et décision, après avis conforme du Directeur des Services Fiscaux, selon les dispositions de l'art. R 247-10 du Livre des Procédures Fiscales ;
8. Octroi du sursis de versement aux comptables du Trésor de son arrondissement (art. 432 de l'annexe III du Code Général des Impôts) ;
9. Examen du bien-fondé des réserves présentées par les comptables ;
10. Octroi de délai supplémentaire aux comptables entrants dans l'arrondissement en vue de présenter leurs réserves sur la gestion de leurs prédécesseurs ;
11. Mise en cause des comptables pour les différences réelles en moins constatées sur les états de restes à recouvrer ;
12. Traitement des pétitions et interventions ;
13. Traitement des admissions en non-valeur des créances fiscales (art. 428 de l'annexe III du Code Général des Impôts, article 2 du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1977 modifié par décret numéro 99-889 du 21 octobre 1999) sans limite s'agissant des états collectifs, dont le montant n'excède pas 200.000€ pour les états individuels.

## III – Secteur Public Local

Présentation au Préfet des propositions relatives aux avances sur produits fiscaux et aux avances du Trésor présentées par les collectivités locales dans le cadre des lois 77-574 du 7 juin 1977 et de 1932 ainsi du décret du 16 mai 1947 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis BALL, la présente délégation est confiée, pour l'ensemble des domaines précités, à :

- Madame Christelle COUSYN, inspectrice,
- Madame Valérie MANEZ, inspectrice,
- Monsieur Wilfrid DHYNE, inspecteur,
- Monsieur Matthias LEHOUCQ, inspecteur

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Christian RATEL, sis à LILLE, 82 avenue Kennedy, agissant en sa qualité de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, fonctions auxquelles il a été nommé par décret du 3 août 2010 ;

Donne délégation à Madame Françoise BUEB, receveur-percepteur, adjointe à la Recette des Finances de LILLE, pour procéder aux remises de service relatives aux postes comptables de l'arrondissement de LILLE.

**CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX****Délégation de signature de Monsieur Alain MESSIEN**

Par décision n° 2010-687 du 27 mai 2010

Article 1 : A compter du 27 mai 2010, délégation est donnée à Monsieur Alain MESSIEN, Directeur Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels non médicaux des Pôles médicaux en cas de grève.

Article 2 : En l'absence de Monsieur Alain MESSIEN, Directeur Coordonnateur Général des Soins, délégation est donnée à Madame Chanta BOULINGUIEZ, Cadre Supérieur de Santé en Mission Transversale, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels non médicaux des Pôles médicaux en cas de grève.

**Délégation de signature à Monsieur Jean-Louis DEBAISIEUX**

Par décision n° 2010-688 du 27 mai 2010

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 mai 2010, délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis DEBAISIEUX, Cadre Supérieur du Pôle Chirurgie, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels non médicaux du Pôle en cas de grève.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

**Délégation de signature à Madame Sophie DILLIES**

Par décision n° 2010-689 du 27 mai 2010

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 mai 2010, délégation est donnée à Madame Sophie DILLIES, Cadre Supérieur du Pôle Urgences, Pédiatrie, Réanimation, Cardiologie, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels non médicaux du Pôle en cas de grève.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

---

**Délégation de signature à Madame Pascale DHARLINGUE**

Par décision n° 2010-690 du 27 mai 2010

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 mai 2010, délégation est donnée à Madame Pascale DHARLINGUE, Sage-femme Cadre Supérieur du Pôle Femme – Mère - Enfant, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels non médicaux du Pôle en cas de grève.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

---

**Délégation de signature à Madame Nathalie BERCKER**

Par décision n° 2010-691 du 27 mai 2010

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 mai 2010, délégation est donnée à Madame Nathalie BERCKER, Cadre Supérieur du Pôle Gériatrie, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels non médicaux du Pôle en cas de grève.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

---

**Délégation de signature à Monsieur Franck GAGLIARDI**

Par décision n° 2010-692 du 27 mai 2010

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 mai 2010, délégation est donnée à Monsieur Franck GAGLIARDI, Cadre Supérieur du Pôle Médico-technique, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels non médicaux du Pôle en cas de grève.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

---

**Délégation de signature à Madame Joséphine DA SILVA**

Par décision n° 2010-693 du 27 mai 2010

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 mai 2010, délégation est donnée à Madame Joséphine DA SILVA, Cadre Supérieur du Pôle Vasculaire, à l'effet de signer au nom du Directeur les assignations des personnels du Pôle non médicaux en cas de grève.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

---

**Délégation d'attribution et de signature Madame Marie-Andrée PORTIER – Pôle Clientèle – Qualité - Communication**

Par décision 2010-332 du 15 mars 2010

Article 1<sup>er</sup> : Madame Marie-Andrée PORTIER, Directeur Adjoint, est chargée de la coordination du pôle Clientèle – Qualité – Communication.

Délégation est donnée à Madame Marie-Andrée PORTIER, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur et dans le cadre de ses attributions tous actes, attestations et décisions liées à la gestion quotidienne des services, à la sécurité des biens et des personnes et à l'urgence des questions à traiter, et au cours de l'astreinte administrative et en cas de nécessité immédiate, tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Andrée PORTIER, Directeur Adjoint, délégation est donnée à Mademoiselle Emilie NOEL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de Madame Marie-Andrée PORTIER, tous actes, attestations et décisions liés à la gestion quotidienne des services, à la sécurité des personnes et des biens et à l'urgence des questions à traiter.

Article 2 : En l'absence de Madame Marie-Christine PAUL, Directeur, et au titre de la suppléance de direction, délégation permanente est donnée à Madame Marie-Andrée PORTIER, Directeur Adjoint, dans le cadre des attributions du Directeur, à l'effet de signer tous actes, attestations et décisions, liés à la gestion quotidienne de l'établissement, à la sécurité des personnes et des biens et à l'urgence des questions à traiter.

Article 3 : Les signatures des agents visés à l'article 1 sont annexées à la présente décision. La signature doit être précédée de la mention « Pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. L'initiale du prénom et le nom dactylographiés des signataires devront suivre leur signature.

Article 4 : Mesdames les Directrices Adjointes, Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier de Roubaix, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet au 15 mars 2010.  
Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet.

Article 5 : La présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.



# TABLE DES MATIERES

## DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

Délégation de signature aux agents de la Direction régionale des finances publiques en matière de gestion de la Cité Administrative de LILLE .....	1
Délégation de signature aux agents de la Direction régionale des finances publiques en matière de gestion domaniale.....	1
Délégation de signature aux agents de la Direction régionale des finances publiques en matière de gestion des patrimoines et des biens privés .....	1
Délégations de signature de la Direction régionale des finances publiques en matière de gestion domaniale .....	1
Délégation de Madame Marie-Anne BONONI, aux fins de suppléer le directeur régional .....	3
Délégation de Monsieur Michel CAPON, aux fins de suppléer le directeur régional .....	4
Délégation de Monsieur Serge DANJOU, aux fins de suppléer le directeur régional.....	4
Délégation de Monsieur Patrice DEROO, aux fins de suppléer le directeur régional.....	4
Délégation de Monsieur Bernard DUTHOO, aux fins de suppléer le directeur régional.....	4
Délégation de Monsieur Eric KLEIN, aux fins de suppléer le directeur régional .....	4
Délégation de Monsieur Bernard LOCUFIER, aux fins de suppléer le directeur régional .....	4
Délégation de Madame Christine VERDONCK, aux fins de suppléer le directeur régional .....	5
Délégation de Monsieur Jacques WESTERLIN, aux fins de suppléer le directeur régional.....	5
Délégation de signature à Monsieur Michel CAPON .....	5
Délégation de signature à Monsieur Serge DANJOU .....	5
Délégation de signature à Monsieur Patrice DEROO.....	5
Délégation de signature à Monsieur Bernard LOCUFIER .....	5
Décisions prises par Monsieur Christian RATEL, directeur régional des finances publiques en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2010 .....	6

## CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX

Délégation de signature à Monsieur Alain MESSIEN (décision n° 2010-687).....	13
Délégation de signature à Monsieur Jean-Louis DEBAISIEUX, (décision n° 2010-688).....	13
Délégation de signature à Madame Sophie DILLIES, (décision n° 2010-689) .....	13
Délégation de signature à Madame Pascale DHARLINGUE, (décision n° 2010-690) .....	14
Délégation de signature à Madame Nathalie BERCKER (décision n° 2010-691) .....	14
Délégation de signature à Monsieur Franck GAGLIARDI (décision n° 2010-692) .....	14
Délégation de signature à Madame Joséphine DA SILVA(décision n° 2010-693) .....	14
Délégation d'attribution et de signature à Madame Marie-Andrée PORTIER – Pôle Clientèle – Qualité – Communication (décision n° 2010-332) .....	14

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)  
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

**Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord**